

Ordonnances, regroupements, fusions ... votre avis nous intéresse

L'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à *l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche* permet aux établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de créer des « établissements expérimentaux » pouvant déroger au *Code de l'Éducation*.

Les élus Sup'Recherche UNSA sont appelés, dans l'exercice de leur mandat, à se prononcer sur les statuts de nouveaux établissements expérimentaux dérogeant au code de l'éducation. Nous avons déjà eu examiner deux projets de décrets visant à créer :

- l'université de Paris ([voir la position de SUPR dans notre CR du CNESER du 12 Février](#))
- l'institut Polytechnique de Paris ([position de SUPR dans notre CR du CNESER du 16 avril](#))

Dans les deux cas nous avons voté contre ces décrets. Si nous ne sommes pas, à priori, contre des évolutions dans le paysage universitaire, les deux dossiers qui nous étaient présentés témoignaient d'un déficit démocratique tant dans la manière dont les projets avaient été conduits que dans leur gouvernance (représentation insuffisante des personnels, élections indirecte de conseils centraux ...).

Nous aurons à nous prononcer sur d'autres décrets. Pour un meilleur exercice notre mandat, nous avons besoin d'avoir un maximum d'informations outre les informations institutionnelles fournies par le ministère. Si nous savons analyser les décrets, **un avis des personnels qui sont directement concernés par les restructurations nous est précieux pour argumenter face aux équipes présidentielles qui nous présentent leur projet sous le meilleur jours (normal !)**.

C'est pour cela que nous vous proposons de répondre à un [questionnaire en ligne](#) (très court), si vous êtes en poste dans un établissement qui est, ou qui a été l'objet d'une restructuration.

Nous voulons également analyser les statuts des différents projets merci de nous faire suivre à l'adresse suivante :
monavispro@unsa-education.org les documents dont vous disposeriez.

QUESTIONNAIRE